

## MAIRIE DE VALLOUISE-PELVOUX

AFFICHÉ LE

28 JAN. 2021

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance mercredi 27 janvier 2021

Sous la présidence de Monsieur Jean CONREAUX, Maire

**Étaient présents** : CANTON Christian – HAMMES Marie-Pierre – SEMIOND Philippe – LANTER Justine – REYMOND Andrée – MOUTIER Gérard – VALBON François – ROUET Catherine – CLERET de LANGAVANT Maixent – MORIN Myriam - ROULX-LATY Didier - VERNET Laurent

**Absents excusés** : GARNIER Martine – FABRE Nathalie - THUAULT Peggy

**Procurations** : du PUY de CLINCHAMPS Patrice à CONREAUX Jean – VERRIER Annie à HAMMES Marie-Pierre - GOUYET Hervé à ROUET Catherine

**Monsieur Christian CANTON a été nommé secrétaire.**

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.**

*Les délibérations mentionnées ci-dessous sont consultables en mairie de Vallouise-Pelvoux*

#### **Décision du Maire**

En application de l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte de la décision d'attribution de marché public prise par délégation du conseil.

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité**

#### **Délibération n°1 : Motion du conseil municipal relative à la fermeture de la trésorerie de l'Argentièr-la-Bessée**

Les communes du canton de L'Argentièr-La Bessée abritent des populations pour certaines fragiles : personnes âgées dépendantes ou faiblement mobiles, habitants ou entreprises connaissant des difficultés financières ou fragilisées par le contexte sanitaire actuel... La population du canton a donc besoin, sur notre territoire montagnard et rural plus qu'ailleurs, du soutien du service public. Dans ce contexte, le projet de la DDFIP de fermer la Trésorerie de l'Argentièr-la-Bessée, induisant l'obligation faite aux habitants du canton de se rendre à la Trésorerie de Briançon ou de communiquer avec l'administration fiscale via Internet, constitue un non-sens inacceptable. Par ailleurs les personnes qui connaissent des problèmes de mobilité dans nos territoires de montagne, privées de véhicules ou dans l'incapacité de conduire, ne disposent que d'une offre de transports restreinte, a fortiori vers Briançon. Certaines d'entre elles, souvent âgées, sont également totalement coupées des moyens modernes de communication, malgré les efforts des municipalités pour atténuer la fracture numérique. Les élus de Vallouise-Pelvoux, réunis ce jour, manifestent par la présente délibération leur désaccord de voir s'éloigner du canton le suivi, le conseil et le soutien dus par l'administration de l'État aux collectivités et populations locales, et demandent que soit respectée et appliquée la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **Délibération n°2 : Actualisation du tableau des effectifs des agents de la commune de Vallouise-Pelvoux**

Au regard des mouvements de personnel au sein de la collectivité, il convient d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité comme suit : en raison du recrutement pour le poste de responsable des services techniques, d'un agent disposant du grade d'agent de maîtrise en lieu et place d'un agent disposant du grade de technicien territorial, il convient de supprimer le poste de technicien territorial et de créer un poste d'agent de maîtrise à plein temps.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Délibération n°3 : Demande de subventions pour la réalisation des travaux de réhabilitation du cimetière de Pelvoux – reprise de la délibération n°3 du 16 décembre 2020**

A la suite de la création de la commune nouvelle de Vallouise-Pelvoux, un certain nombre de chantiers visant à réhabiliter des sites (Entre-les-Aygues), des ouvrages publics (parking de la maison du Parc des Ecrins) ou des bâtiments (mairie) ont été réalisés. D'autres projets s'inscrivant dans le cadre du développement et du renforcement de la cohésion et de l'identité de la commune sont en gestation, qu'ils concernent des sites (pré de madame Carle, Ailefroide) des bâtiments (école) ou des ouvrages publics (éclairage public). La réhabilitation du cimetière de Pelvoux, prévue en 2021, s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Le projet porte sur la réfection de l'escalier principal, la réfection des allées secondaires par le biais de la mise en place de bordures en granit et de gravillon sur géotextile, ainsi que la réfection des allées principales en enrobé. Pour mémoire, le coût estimatif de ce projet est estimé à 109 360 € HT (131 232 € TTC). Monsieur le maire propose donc au conseil de solliciter le soutien financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021, sur la base du plan de financement ci-après : ETAT DETR 2021 (30 %) = 32 808.00 € ; Département des Hautes-Alpes (30%) = 32 808.00 € ; Autofinancement commune de Pelvoux-Vallouise (40%) = 43 744.00 €

***Délibération adoptée à l'unanimité***

**Délibération n°4 : Demande de subvention pour la réalisation de travaux de sécurisation de la route de l'Eychauda**

La route qui dessert le hameau de Chambran et le vallon de l'Eychauda, très fréquentés en période estivale, présente des risques manifestes pour les automobilistes et cyclistes. En effet, certains tronçons de cette route étroite sont bordés par des ravins abrupts sans aucun dispositif de protection, et d'autres sont traversés par des lits torrentiels non équipés de passages à gué. Il résulte de cette situation un risque objectif d'accident, dont les conséquences pourraient être dramatique. A ce titre, la commune prévoit de faire réaliser les travaux de sécurisation les plus indispensables et les plus urgents au cours de l'été 2021. Le coût estimatif de ces travaux est estimé à 100 820 € HT (120 984 € TTC). Le soutien financier du Département des Hautes-Alpes est sollicité, sur la base du plan de financement ci-après : Département des Hautes-Alpes (50%) = 10 410.00 € ; Autofinancement commune de Pelvoux-Vallouise (50%) = 10 410.00 €.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

**Délibération n°5 : Signature de l'avenant n°2 relatif au marché de « travaux de voirie / programme 2020 » avec l'entreprise Colas Midi-Méditerranée**

Par délibération n°7 du 3 juin 2020, le conseil l'a autorisé à signer un marché de travaux relatif à la réalisation de « travaux de voirie / programme 2020 », avec l'entreprise COLAS MIDI-MEDITERRANEE, pour un montant de 207 151.75 € HT (248 582.10 € TTC). Par la suite et par délibération en date du 25 novembre 2020, le conseil a approuvé la signature d'un premier avenant conduisant à une plus-value nette d'un montant total de 129.60 € HT (155.52 € TTC), portant le nouveau montant du marché à 207 281.35 € HT, soit 248 737.62 € TTC. Le titulaire du marché a informé la commune que dans le cadre de la réorganisation de l'activité routière du groupe Colas en France, la société COLAS MIDI-MEDITERRANEE a apporté l'ensemble de ses actifs à la société COLAS FRANCE, qui se substitue donc à celle-ci dans ses obligations contractuelles. Afin de rendre possible le transfert de ce marché à l'entreprise COLAS FRANCE, il convient de signer un second avenant à ce marché, qui ne modifie ni le prix de celui-ci, ni ses conditions contractuelles.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

**Délibération n°6 : Acceptation d'un don destiné au financement des travaux de réhabilitation de la chapelle d'Ailefroide**

Monsieur le Maire expose au Conseil que le Club des Loisirs de Pelvoux se propose de faire un don de 60.00 € à la commune, destiné à être affecté au financement des travaux de restauration de la chapelle d'Ailefroide. Monsieur le maire propose donc au conseil d'accepter ce don.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

**Délibération n°7 : Attribution d'un marché public de prestations intellectuelles portant sur l'étude des ressources en eau du hameau de Puy-Aillaud**

Depuis plusieurs années le réseau de distribution d'eau potable de Puy-Aillaud pose des problèmes récurrents et importants de pollution bactériologique. A ce titre, la commune avait initialement envisagé de raccorder ce hameau au réseau de distribution alimenté par la source de Béassac, par le biais d'un dispositif de pompage. Au vu du coût prévisionnel d'investissement et d'exploitation de ce projet de pompage estimé par HYDRETTUES, cette solution n'est pas sérieusement envisageable. En conséquence, la seule solution possible consiste à optimiser et pérenniser les ressources en eau potable présente sur ce secteur, à savoir

les captages de la Barre du Chas, des Sagnières et du Goîtreux, ce qui suppose la mise en œuvre d'une procédure réglementaire de mise en conformité de ces captages. Toutefois, afin de déterminer les marges d'optimisation et l'opportunité d'intégrer, ou non, la totalité de ces captages à la procédure réglementaire de mise en conformité, il convient de réaliser un certain nombre d'études hydrogéologiques préalables. A cet effet le bureau d'études HYDRO B CONSEIL se propose d'effectuer ces études pour un montant de 39 242.00 € HT (47 090.40 € TTC). Au regard du montant de ce marché, celui-ci peut être attribué sans publicité ni mise en concurrence préalable en application de l'article R.2122-8 du code de la commande publique.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h25.**